Date: 20070917

Dossier : A-421-06

Référence: 2007 CAF 290

CORAM: LA JUGE DESJARDINS

LE JUGE DÉCARY LE JUGE RYER

ENTRE:

AIDAN BUTTERFIELD

appelant

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

intimé

Audience tenue à Vancouver (Colombie-Britannique), le 17 septembre 2007

Jugement rendu à l'audience à Vancouver (Colombie-Britannique), le 17 septembre 2007

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR:

LA JUGE DESJARDINS

Date: 20070917

Dossier : A-421-06

Référence : 2007 CAF 290

CORAM: LA JUGE DESJARDINS

LE JUGE DÉCARY LE JUGE RYER

ENTRE:

AIDAN BUTTERFIELD

appelant

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

intimé

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Vancouver (Colombie-Britannique), le 17 septembre 2007)

LA JUGE DESJARDINS

- [1] L'appelant ne nous a pas convaincus du bien-fondé de son argument.
- [2] Pour ce qui est du dossier T-5-05 en particulier, le Tribunal a exercé sa compétence en rejetant l'appel en raison de l'omission de l'appelant de se présenter à l'audience.
- [3] L'appel sera rejeté avec dépens.

Page:	2
-------	---

« Alice Desjardins »
j.c.a.

Traduction certifiée conforme Caroline Tardif, LL.B., trad.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER: A-421-06

INTITULÉ: AIDAN BUTTERFIELD c. PGC

LIEU DE L'AUDIENCE : VANCOUVER

(COLOMBIE-BRITANNIQUE)

DATE DE L'AUDIENCE :LE 17 SEPTEMBRE 2007

MOTIFS DU JUGEMENT: LES JUGES DESJARDINS,

DÉCARY ET RYER

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LA JUGE DESJARDINS

DATE DES MOTIFS: LE 17 SEPTEMBRE 2007

COMPARUTIONS:

Aidan Butterfield POUR L'APPELANT

Cindy W. Mah POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER:

Aidan Butterfield POUR L'APPELANT

Avocats

Richmond (C.-B.) John H. Sims, c.r.

Sous-procureur général du Canada POUR L'INTIMÉ

Ottawa (Ontario)